

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DLH 107 5 rue de Belzunce (10^{ème}) – Réfection de la couverture et des menuiseries –
Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaires aux travaux de réfection de la couverture et des menuiseries associées du Presbytère situé au 5, rue de Belzunce (10^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaires aux travaux de réfection de la couverture et des menuiseries associées du Presbytère situé au 5, rue de Belzunce (10^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO